



Paris, le 22 novembre 2019

Monsieur Gérald Darmanin
Ministre des comptes et de l'action
publique
139 rue de Bercy
75012 Paris

Objet : préavis de grève national reconductible le 5 décembre 2019

Monsieur le Ministre,

Sous un prétexte de simplification, le gouvernement tente de mettre en place la réforme des retraites avec un système à points. En fait, il a pour objectif de nous faire travailler plus longtemps et de diminuer le montant des pensions. Notre système de retraite actuel doit être amélioré. Ce qui signifie : gagner de nos nouveaux droits. C'est la question de la répartition des richesses qui est centrale, à l'heure où les distributions de dividendes et les exonérations de cotisations sociales battent des records.

Parce que la Fonction publique est garante de l'intérêt général au service de la cohésion sociale, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre des orientations de progrès social pour toutes et tous, le syndicat SUD Collectivités Territoriales, constatant que nos positions ne sont pas entendues et que nos propositions ne sont pas prises en compte, appelle toutes et tous les agent.e.s de la Fonction Publique Territoriale à des journées de mobilisation **le 5 décembre 2019**.

Ce mouvement s'inscrit dans le légitime combat contre les réformes menées par votre gouvernement concernant l'ensemble de la Fonction Publique. Ces réformes sont des attaques contre un service public de qualité et égalitaire, elles affaiblissent la démocratie de proximité, l'égalité de traitement de tou.te.s les citoyen.ne.s et ainsi portent atteinte aux conditions de travail et d'emploi des agent.e.s.

C'est pourquoi la Fédération SUD Collectivités Territoriales dépose un préavis de grève **le 5 décembre 2019 à partir de 00h1** (ce préavis comprend la nuitée en amont de cette journée pour les personnels travaillant en horaires décalés). Il concerne tou.te.s les agent.e.s titulaires et non titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31, rue de la Grange aux Belles 75010 Paris – Tél : 01 58 39 32 09
Site : www.sud-ct.org - mail : fedesudct@gmail.com

Pour :

- L'abrogation des réformes régressives
- L'âge légal de départ à 60 ans, 55 pour les métiers pénibles et/ou exposés avec des horaires contraignants, le maintien des acquis professionnels
- Pas de retraites inférieures au SMIC
- 37 années de cotisations pour le taux plein
- Taux de remplacement à 75% pour tous les régimes sur l'indice détenu les 6 derniers mois
- Prise en charge de la perte d'autonomie par la sécurité sociale
- Annulation de la décote
- Sur-cotisation sociale patronale équivalente à celle d'un taux plein pour l'emploi à temps partiel et non complet
- Maintien des avantages préférentiels pour les femmes tant que l'égalité des salaires et de la prise en charge des enfants n'est pas réalisée, vers la majoration des retraites du niveau des inégalités de salaires constatées
- Développement des équipements de la petite enfance et du grand âge
- Intégration des primes dans le régime indiciaire, suppression de la RAFP
- La cessation progressive d'activité (CPA) réellement attractive avec un temps de travail équivalent à un mi-temps
- Rétablissement des modalités de départ anticipé pour les parents de 3 enfants,
- Maintien des régimes de la catégorie active avec une pension à taux plein et extension à d'autres filières
- Mise en place d'un contrôle et d'une gestion des caisses de retraites avec de véritables élections représentatives
- Des moyens supplémentaires aux caisses de retraites en augmentant la part patronale des cotisations retraites, en augmentant les salaires, en déplaçant les cotisations, en créant des emplois et en instituant une taxe des revenus du capital

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Fédérale



Sylvie Assailly-Brizio